

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Ste-Gertrude-Manneville, tenue le Lundi 10 août 2026, à 19h30 **au bureau municipal situé au 2 Rue de l'École** à Ste-Gertrude-Manneville lesquels étaient présents, la mairesse, Madame Dominik Michaud, les conseillers (ères) suivants (es) :

<u>Présent :</u>	Michel Rivard	(01)
	Yvan Proulx	(02)
	Amélie Grenier-Rouleau	(05)
	Johanne Rheault	(06)
<u>Absent:</u>	François Binet	(03)
	Régis Audet	(04)

Formant quorum sous la présidence de Madame la mairesse Dominik Michaud, Sandra Boutin Directrice Générale et Greffière-trésorière était présente.

085-08-2026

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Michel Rivard et résolu à l'unanimité;

QUE l'ordre du jour soit accepté avec l'item varia ouvert;

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 JUILLET 2026**
3. **FINANCES**
 - 3.1. Présentation des comptes de la municipalité
4. **AGENTE DE DÉVELOPPEMENT**
 - 4.1. Fonds projets Structurants – Parcs municipaux
5. **ADMINISTRATION**
 - 5.1. Colloque de zone 2026
 - 5.2. Entente de services aux personnes sinistrées (Croix-Rouge)
 - 5.3. Formation Comptabilité municipale – 10 septembre 2026
 - 5.4. Autorisation de conclure et de signer une entente intermunicipale relative à la fourniture d'un service de prévention incendie résidentielle par la Ville d'Amos
 - 5.5. PPA-CE – Dossier VYD96939
 - 5.6. PPA-ES – Dossier AKU98676
 - 5.7. Soumission – Reprofilage du tiers inférieur des fossés – rang 8&9
6. **CORRESPONDANCE AVEC PRISE DE DÉCISION**
 - 6.1. Aide financière – Fondation du rein – secteur Amos
7. **RÈGLEMENTS**
 - 7.1. Avis de motion et présentation du projet de règlements #146-2026 Sur la gestion contractuelle
8. **SUIVI DU DOSSIER DES CONSEILLERS**
9. **VARIA**
10. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
11. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

086-08-2026

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 JUILLET 2026

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 Juillet 2026 au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, la Greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par : Michel Rivard

Secondé par : Amélie Grenier-Rouleau

Et résolu à l'unanimité;

QUE le procès-verbal du 6 Juillet 2026 soit accepté tel que rédiger.

087-08-2026

PRÉSENTATION DES COMPTES DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT que la secrétaire-trésorière certifie qu'il y a disponibilité de crédit pour les comptes suivants :

Comptes payés par paiement direct pour un total de 50 024.44 \$

Comptes à payer avec les chèques # 102 à 121 pour un total de 61 500.15\$

Il est proposé par : Johanne Rheault

Secondé par : Michel Rivard

Et résolu à l'unanimité;

QUE tous ces comptes soient acceptés et payés.

088-08-2026

FONDS PROJETS STRUCTURANTS – PARCS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire améliorer les parcs municipaux en y ajoutant une clôture ainsi qu’une toilette chimique au parc des génération, un gazebo au parc Rose-Aimé, une toilette chimique au parc à Manneville, ainsi qu’une tente pour les événements municipaux;

Il est proposé par : Michel Rivard
Secondé par : Amélie Grenier-Rouleau
Et résolu à l’unanimité

D’AUTORISER madame Nathalie Desgagné, agente de développement de la Municipalité, à agir pour et au nom de la municipalité dans le cadre de la demande d’aide financière faite à la MRC d’Abitibi, concernant une aide financière pour l’amélioration des parc municipaux.

089-08-2026

COLLOQUE DE ZONE 2026

ATTENDU QU’IL y aura le colloque de zone ADMQ les 17 et 18 septembre prochain à La Sarre;

Il est proposé par : Michel Rivard
Secondé par : Yvan Proulx
Et résolu à l’unanimité;

QUE la municipalité autorise la directrice générale à assister au Colloque au coût de 425.00\$ plus taxe

QUE la municipalité défraye les coûts reliés au Colloque

090-08-2026

ENTENTE DE SERVICES AUX PERSONNES SINISTRÉES (CROIX-ROUGE)

Il est proposé par : Amélie Grenier-Rouleau
Secondé par : Johanne Rheault
Et résolu à l’unanimité;

QUE la municipalité procède au renouvellement de l’entente municipale avec la Croix-Rouge au coût de 225\$ pour l’année 2026-2027, 225\$ pour l’année 2027-2028 et 225\$ pour l’année 2028-2029;

091-08-2026

FORMATION COMPTABILITÉ MUNICIPALE – 11 SEPTEMBRE 2026

ATTENDU QU’IL y aura une formation organisée par la firme comptable Daniel Tétreault sur la comptabilité municipale, le vendredi 11 septembre à Amos au coût de 375\$ par bloc;

ATTENDU QU’IL y aura un bloc en avant-midi sur les fins de mois et la fin d’année ainsi qu’un bloc en après-midi sur la comptabilisation des affectations des surplus et des investissements;

Il est proposé par : Michel Rivard
Secondé par : Amélie Grenier-Rouleau
Et résolu à l’unanimité

QUE la municipalité autorise la directrice générale et greffière-trésorière à assister aux deux blocs de formation au coût de 375\$/bloc.

092-08-2026

AUTORISATION DE CONCLURE ET DE SIGNER UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA FOURNITURE D’UN SERVICE DE PRÉVENTION INCENDIE RÉSIDENTIELLE PAR LA VILLE D’AMOS

CONSIDÉRANT QUE les municipalités peuvent conclure des ententes intermunicipales relatives à la fourniture de services, conformément aux dispositions applicables du *Code municipal du Québec et de la Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d’Abitibi prévoit la mise en place de mesures de prévention, notamment en matière de prévention résidentielle;

CONSIDÉRANT QUE la Ville d’Amos offre un service de prévention incendie résidentielle et dispose des ressources nécessaires pour en assurer la prestation;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite se prévaloir de ce service afin d’assurer la réalisation d’activités de prévention incendie sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE les modalités de prestation du service ainsi que les modalités de répartition des coûts sont prévues à une entente intermunicipale;

Il est proposé par : Michel Rivard
Secondé par : Amélie Grenier-Rouleau
Et résolu à l’unanimité;

D'AUTORISER la conclusion de l'entente intermunicipale relative à la fourniture d'un service de prévention incendie résidentielle par la Ville d'Amos, pour une durée de quatre (4) ans à compter du 1^{er} janvier 2026.

D'ACCEPTER les modalités financières prévues à ladite entente, incluant la contribution annuelle établie au prorata du nombre de logements et ajustée en fonction des coûts nets d'opération et de gestion.

D'AUTORISER la mairesse et la greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité, ladite entente ainsi que tout document nécessaire à son application.

D'AUTORISER la direction générale à assurer le suivi administratif de la présente entente et à désigner, le cas échéant, la personne responsable de la coordination avec la Ville d'Amos.

093-08-2026

PPA-CE – DOSSIER VYD96939

ATTENDU QUE la municipalité de Ste-Gertrude-Manneville a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-AF13 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2026 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par : Johanne Rheault

Secondé par : Amélie Grenier-Rouleau

Et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité approuve les dépenses d'un montant de 13 165.43\$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-AF13, conformément aux exigences du ministère des Transports et de la Mobilité durable, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée

094-08-2026

PPA-ES – DOSSIER AKU98676

ATTENDU QUE la municipalité de Ste-Gertrude-Manneville a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-AF13 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2026 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par : Yvan Proulx

Secondé par : Michel Rivard

Et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité approuve les dépenses d'un montant de 18 750.77\$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-AF13, conformément aux exigences du ministère des Transports et de la Mobilité durable, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée

095-08-2026

SOUSSION – REPROFILAGE DU TIERS INFÉRIEUR DES FOSSÉS – RANG 8&9

ATTENDU QUE la municipalité désire procéder au reprofilage du tiers inférieur des fossés sur une partie du rang 8&9;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu les deux (2) soumissions suivantes :

TEM Entrepreneur général : 253 674,60\$ \$ avant taxe
Construction Norascon : 257 616,40\$ \$ avant taxe

Il est proposé par : Amélie Grenier-Rouleau
Secondé par : Michel Rivard
Et résolu à l'unanimité;

QUE la municipalité accepte le plus bas soumissionnaire conforme qui est TEM Entrepreneur général au coût de 253 674.60\$ avant taxe.

096-08-2026

AIDE FINANCIÈRE - FONDATION DU REIN – SECTEUR AMOS

Il est proposé par : Johanne Rheault
Secondé par : Amélie Grenier-Rouleau
Et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité remette une aide financière de 100\$ à la fondation du rein.

097-08-2026

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT # 146-2026 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Avis de motion et présentation du projet a été donné avec dispense de lecture par le conseiller Michel Rivard, que le conseil adoptera un règlement sur la gestion contractuelle à la séance ordinaire qui se tiendra le mardi 8 septembre 2026.

SUIVI DU DOSSIER DES CONSEILLERS

Les conseillers font un suivi de leurs dossiers en cours

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

NOMBRE DE PERSONNES PRÉSENTES

Présent : 1

098-08-2026

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

SUR PROPOSITION du conseiller Amélie Grenier-Rouleau et résolu à l'unanimité que la présente séance soit, levée à 20h16.
Adopté à l'unanimité;

Dominik Michaud, mairesse

Sandra Boutin, Greffière-Trésorière

Je, Dominik Michaud, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.